

## Note de synthèse Compte Administratif (CA) 2023

### **Préambule**

*Le Compte Administratif (CA) retrace la réalisation des dépenses et des recettes et constitue l'arrêté définitif des comptes de l'année précédente. Il décrit l'exécution de l'année budgétaire passée en rapprochant les prévisions budgétaires des réalisations effectives des dépenses (mandats) et des recettes (titres) de la ville entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre.*

*Il est présenté par la Maire au conseil municipal, après transmission du Compte de Gestion par le comptable public au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivante. Le vote du Compte Administratif doit avoir lieu au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice (art. L.1612-12 du CGCT).*

*L'article 2313-1 du CGCT précise qu'«une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif et au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».*

*La présente note répond à cette obligation et sera, comme pour le Budget Primitif, disponible sur le site internet de la ville.*

### **CONTEXTE COMMUNAL** **Exercice budgétaire 2023**

#### **I. Contexte**

La commune a été impactée de manière encore plus marquée qu'en 2022 par plusieurs facteurs exogènes :

- l'inflation qui s'est répercutée sur le coût d'un certain nombre d'approvisionnements (achats alimentaires notamment) mais dont l'effet a été partiellement compensé par la politique de maîtrise globale des charges menée par la municipalité. A titre d'illustration, les dépenses en matière de charges à caractère général, hors gaz et électricité, sont ainsi demeurées stables par rapport à 2022 malgré le contexte inflationniste et se sont maintenues à 5,57 M€ ;
- le coût en forte hausse des énergies. Face à cette hausse, la mise en œuvre d'un plan de sobriété énergétique s'est traduite par une nette diminution des volumes consommés dans un certain nombre d'équipements communaux et a permis de limiter le poids des dépenses d'énergies dans les charges courantes ;

#### **MAIRIE DE MOISSY-CRAMAYEL**

Place du Souvenir – BP 24  
77557 Moissy-Cramayel cedex  
01 64 88 15 00  
mairie@ville-moissycramayel.fr  
www.moissy-cramayel.fr

- les augmentations du point d'indice et du SMIC décidées au niveau national. La maîtrise des effectifs tout au long de l'année a cependant permis de contenir les charges de personnel ;
- la hausse mondiale des taux d'intérêt sur les emprunts à taux variables (33% de l'encours de dette), qui s'est poursuivie tout au long de 2023 et qui s'est traduite par une augmentation des intérêts à payer sur l'année (plus de 100 000 € sur les taux variables).

Dans ce contexte, la commune a poursuivi son offre de services à la population et a pu mener des investissements dans les domaines de la santé, du sport et de l'éducation, avec notamment :

- l'acquisition de locaux pour la création d'un centre de santé avenue Jean Jaurès et de son antenne dans le quartier de Lugny ;
- l'achèvement de la construction de nouveaux vestiaires de football et la rénovation des terrains de tennis ;
- la création d'un city-stade dans le Parc des Marronniers ;
- l'aménagement des nouveaux locaux pour le service Jeunesse ;
- la poursuite de la rénovation énergétique des bâtiments scolaires (Groupe scolaire de la Fosse Cornue en 2023), ainsi que du centre social et du local associatif situés à Noyer Perrot.

## II. Rappel des prévisions budgétaires 2023

Les crédits ouverts votés par le Conseil municipal au titre de l'année 2023 se sont répartis de la manière suivante :

Section de fonctionnement	30 392 841 €
Section d'investissement	<u>9 274 226 €</u>
Total des prévisions	39 667 067 €

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Recettes – Dépenses : synthèse

Section de fonctionnement		Section de fonctionnement	
RECETTES		DEPENSES	
Rappel des prévisions (BP, BS, DM) :	30 392 841 €	Rappel des prévisions (BP, BS, DM) :	30 392 841 €
Recettes perçues :	29 296 768 €	Dépenses réalisées :	27 154 228 €
+ excédent reporté de 2022	2 084 894 €		<i>soit un taux de réalisation de 89,34%</i>
Recettes disponibles à la fin de l'exercice	<b>31 381 662 €</b>		
	<i>soit un taux de réalisation de 103,25 %</i>		
Soit un volume de recettes encaissées supérieur aux prévisions totales de :	+ 988 821 €	Soit un volume de dépenses réalisées inférieur aux prévisions totales de :	-3 238 613 €

#### L'excédent de la section de fonctionnement s'établit comme suit :

Un cumul des écarts entre prévisions et réalisations de :	
Recettes supplémentaires :	+ 988 821 €
Dépenses non réalisées :	+ 3 238 613 €
	<b>+ 4 227 434 €</b>

Il est important de noter qu'une partie de cet excédent permet de couvrir le solde négatif en investissement.

En effet, si le budget intègre une prévision de virement de la section de fonctionnement vers l'investissement, cette prévision ne fait pas l'objet de réalisation et le besoin de financement de la section d'investissement est couvert par une partie de l'excédent dégagé en fonctionnement lors du vote du compte administratif, selon les règles de la comptabilité publique. L'absence de réalisation du virement explique ainsi une part des dépenses non réalisées par rapport au budget prévisionnel de l'année.

### I. Les recettes

Les recettes, hors excédent reporté de 2022 d'un montant de 2 084 894 €, s'élèvent à 29 296 768 € pour l'exercice 2023. Elles comprennent les recettes dites réelles (c'est-à-dire encaissées) et les recettes dites d'ordre qui ne font pas l'objet de flux financiers (neutralisations d'amortissements par exemple).

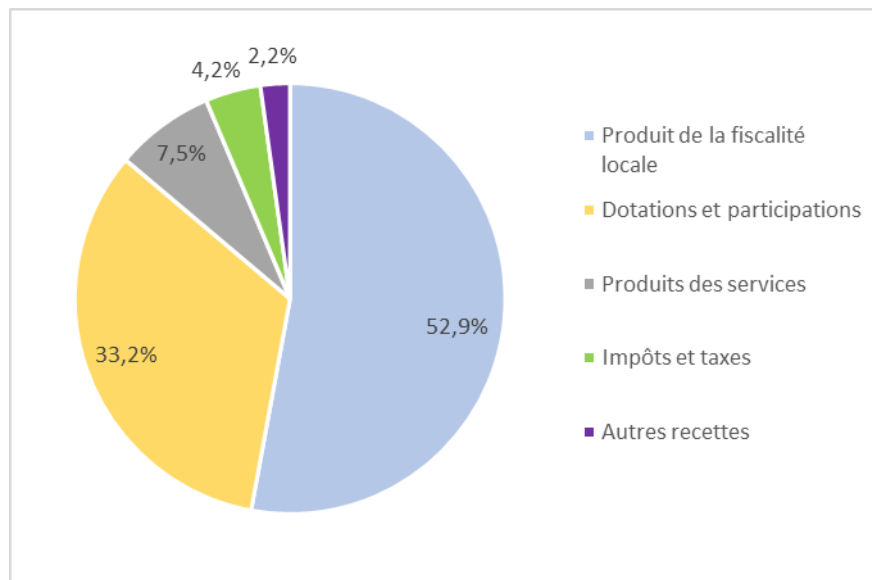
Les recettes réelles, d'un montant de 28 891 035 € contre 27 533 179 € en 2022, sont en hausse de 4,93% et se répartissent comme suit :

Recettes réelles (en €)	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution 2022-2023
Fiscalité locale (fiscalité directe, droits de mutation, TCFE, taxe sur les pylônes et droits de place)	14 366 970	14 394 379	13 485 240	14 292 223	15 283 756	+991 533
Impôts et taxes (FNGIR, FPIC, FSRIF et DSC)*	1 286 407	1 843 043	1 376 693	1 276 892	1 202 644	-74 248
Dotations et participations	6 731 024	7 255 005	8 643 723	9 289 777	9 604 841	+315 064
Produits des services	1 859 439	1 321 259	1 692 513	1 984 879	2 160 297	+175 418
Produits de gestion courante	97 773	68 627	61 686	90 880	148 540	+57 660
Atténuations de charges	282 718	338 506	313 349	499 443	404 213	-95 230
Produits exceptionnels hors cessions	22 548	8 296	7 206	0	596	+596
Cessions d'immobilisations	23 200	9 321	207 092	82 578	24 802	-57 776
Reprises de provisions	0	0	28 579	16 507	61 346	+44 839
<b>TOTAL</b>	<b>24 670 079</b>	<b>25 238 436</b>	<b>25 816 081</b>	<b>27 533 179</b>	<b>28 891 035</b>	<b>+1 357 856</b>

\* Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF) et Dotation de Solidarité Communautaire (DSC). La commune ne perçoit plus de DSC depuis 2021.

Pour rappel, suite à la réforme de la fiscalité locale (suppression de la taxe d'habitation, abattement de 50% des valeurs locatives des établissements industriels), une partie des recettes liées au foncier est reversée par l'Etat sous forme d'allocations compensatrices, ce qui explique la forte hausse du chapitre des dotations et participations et en parallèle la baisse des recettes de la fiscalité locale (produit des 3 taxes) en 2021.

### Répartition des recettes réelles de fonctionnement



La fiscalité locale représente une part majoritaire des recettes (52,9% du total), suivie des dotations et participations (33,2% du total).

## 1. Chapitre 731 : « Fiscalité locale »

Ce chapitre regroupe les recettes liées à la fiscalité directe (taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti et taxe d'habitation sur les résidences secondaires), ainsi que les taxes suivantes : taxe additionnelle sur les droits de mutation, taxe sur les pylônes électriques, taxe sur la consommation finale d'électricité et droits de place sur le marché forain.

### ➤ La fiscalité directe (taxe sur le foncier bâti, le non bâti et taxe d'habitation sur les résidences secondaires)

Le produit de fiscalité locale s'élève en 2023 à 14 260 066 € contre 13 311 877 € en 2022, soit une hausse de 7,1%.

Evolution du produit lié à la fiscalité locale entre 2019 et 2023 :

Taxes (€)	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022/2023
Habitation	3 170 505	3 301 180	80 631	95 177	145 369	+50 192
Foncier bâti	10 092 056	10 062 005	14 166 613	15 223 462	16 206 492	+983 030
Foncier non bâti	162 475	167 524	196 793	193 359	195 074	+1 715
Rôles complémentaires *	13 233	5 633	6 682	2 364	5 078	+2 714
Rôles supplémentaires **	22 237	30 966	12 476	4 823	15 144	+10 321
<b>Total taxes au bénéfice de la commune</b>	<b>13 460 506</b>	<b>13 567 308</b>	<b>14 463 195</b>	<b>15 519 185</b>	<b>16 567 157</b>	<b>+1 047 972</b>
Coefficient correcteur lié à la réforme fiscale de 2021	0	0	-2 006 654	-2 207 308	-2 307 091	-99 783
<b>Produit net perçu par la commune</b>	<b>13 460 506</b>	<b>13 567 308</b>	<b>12 456 541</b>	<b>13 311 877</b>	<b>14 260 066</b>	<b>+948 189</b>
Allocations compensatrices versées par l'Etat	286 917	295 207	1 597 447	2 154 185	2 276 713	+122 528
<b>Total encaissé au titre de la fiscalité locale directe</b>	<b>13 747 423</b>	<b>13 862 515</b>	<b>14 053 988</b>	<b>15 466 062</b>	<b>16 536 779</b>	<b>+1 070 717</b>

\* Complément de taxes au titre de l'année en cours

\*\* Ressources fiscales au titre des exercices antérieurs

Le produit lié à la fiscalité dans son ensemble (produits des taxes et allocations compensatrices de l'Etat – cf 3. Chapitre 74 : « Dotations et participations diverses ») représente ainsi plus de 16,5 M€, soit une hausse de plus de 1 M€ (+ 6,9% par rapport à 2022).

Cette hausse s'explique par :

- une revalorisation par l'Etat des bases de + 7,1% pour les ménages et établissements industriels et de + 0,7% en moyenne pour les établissements professionnels et commerciaux,
- une hausse des taux de 2% du foncier bâti et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (taux ramené à la baisse en 2024 dans la même proportion),
- l'intégration dans les bases de foncier bâti de nouveaux logements, situés pour l'essentiel dans la ZAC de Chanteloup, et de nouveaux bâtis économiques (principalement la résidence pour seniors « Les Girandières » et les cellules d'activités de Spirit dans l'Ecopôle).

➤ **La taxe additionnelle aux droits de mutation**

La taxe additionnelle aux droits de mutation (droit sur les transactions immobilières, fonds de commerce, droits de bail, etc.) représente 663 135 € en 2023, soit une baisse de 23 612 € par rapport à 2022. Malgré un contexte national défavorable marqué par une hausse importante des taux d'intérêt, les droits de mutation perçus par la commune ont enregistré une baisse relativement limitée grâce au dynamisme des transactions immobilières sur son territoire et sont supérieurs au montant qui avait été inscrit au budget primitif (montant prévu au budget 2023 : 600 000 €).

Evolution de la taxe additionnelle aux droits de mutation entre 2019 et 2023 :

Tableau en €	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022-2023
Taxe additionnelle aux droits de mutation	628 640	564 816	751 172	686 747	663 135	-23 612

➤ **La taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)**

La taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) a représenté 319 668 € en 2023, en hausse de 16,3%. Un nouveau mode de calcul et de versement de cette taxe explique la hausse.

Evolution de la taxe sur la consommation finale d'électricité entre 2019 et 2023 :

Tableau en €	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022-2023
Taxe sur la consommation finale d'électricité	260 828	244 454	259 320	274 916	319 668	+44 752

➤ **La taxe sur les pylônes électriques**

La taxe sur les pylônes électriques a représenté une recette de 19 600 €, en progression de 4,9%.

Evolution de la taxe sur les pylônes électriques depuis 2019 :

Tableau en €	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022-2023
Taxe sur les pylônes électriques	16 996	17 801	18 207	18 683	19 600	+917

➤ **Les droits de place sur le marché forain**

Les droits de place sur le marché forain ont constitué une nouvelle recette qui découle de la mise en œuvre d'un contrat de gestion avec la SEMACO (ce contrat a succédé à la délégation de service public qui a pris fin le 31/12/2022 et il s'est lui-même terminé au 31/12/2023 pour une reprise en régie du marché forain). Les recettes liées aux droits de place versés par les commerçants se sont établies à 21 287 €.

## 2. Chapitre 73 : « Impôts et taxes » (FSRIF, FPIC et FNGIR)

Ce chapitre budgétaire totalise 1 202 644 € et représente 4,2% des recettes réelles de fonctionnement. Il regroupe trois recettes liées à des fonds de péréquation :

### ➤ Le Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France (FSRIF)

Ce dispositif de péréquation créé en 1991 et spécifique à la Région Île-de-France permet une redistribution des richesses entre les communes de la région. La commune a été bénéficiaire de ce fonds à hauteur de 924 975 € en 2023 contre 978 091 € en 2022. Le dynamisme des recettes fiscales de la commune explique ce repli.

Evolution du FSRIF depuis 2019 :

Tableau en €	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022-2023
Fonds de Solidarité de la Région Ile de France	964 080	1 042 430	1 049 504	978 091	924 975	-53 116

### ➤ Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

La commune est devenue contributrice au titre de ce fonds depuis 2021 tout en demeurant bénéficiaire. Les modalités de répartition de ce fonds sont déterminées au niveau de l'ensemble intercommunal, qui a fait le choix d'appliquer une répartition dérogatoire par rapport à la répartition de droit commun proposée par l'Etat. Le solde perçu par la commune est en diminution régulière depuis plusieurs années, avec une baisse de plus de 55 000 € entre les années 2022 et 2023.

Evolution du FPIC depuis 2019 :

Tableau en €	2019	2020	2021	2022	2023
FPIC en tant que bénéficiaire	307 475	312 798	310 988	282 600	261 468
FPIC en tant que contributrice	-	-	25 198	101 916	136 495
Total net perçu par la commune	307 475	312 798	285 790	180 684	124 973

### ➤ Le Fonds National de Garantie Individuelles des Ressources (FNGIR)

Le montant perçu par la commune au titre de ce fonds, mis en place suite à la réforme de la Taxe professionnelle en 2010, s'élève à 16 201 €, stable par rapport aux années précédentes.

## 3. Chapitre 74 : « Dotations et participations diverses »

Ce chapitre, qui représente 33,2% des recettes réelles de fonctionnement, s'élève à 9 604 841 €, en hausse de 3,4% par rapport à 2022. Cette progression est liée essentiellement au dynamisme du foncier bâti et aux compensations liées.

### ➤ **Compensations de l'État au titre des exonérations de taxes foncières et taxe d'habitation**

Les compensations de l'Etat au titre des exonérations de taxes foncières et taxe d'habitation sont en hausse nette depuis 2021, pour s'établir à 2 276 713 € en 2023. Ces compensations bénéficient du dynamisme du foncier lié aux installations ou extensions d'établissements industriels sur le territoire (*cf 1. Fiscalité locale*).

### ➤ **Les concours financiers de l'État**

Trois dotations constituent la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée à la commune par l'État, en hausse modérée de 1,16% par rapport à 2022 :

- la Dotation Forfaitaire (D.F.) ;
- la Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.) ;
- la Dotation Nationale de Péréquation (D.N.P.).

Evolution des composantes de la DGF depuis 2019 :

ANNEE	Dotation Globale de Fonctionnement			TOTAL
	Dotation forfaitaire	Dotation nationale de péréquation	Dotation de Solidarité Urbaine	
<i>Tableau en €</i>				
Montant perçu en 2019	2 712 139	102 019	1 986 434	4 800 592
Montant perçu en 2020	2 676 248	91 817	2 054 670	4 822 735
Montant perçu en 2021	2 657 547	82 635	2 110 564	4 850 746
Montant perçu en 2022	2 620 972	74 372	2 161 333	4 856 677
Montant perçu en 2023	2 634 791	66 935	2 211 476	4 913 202
<b>Evolution 2022/2023</b>	<b>+13 819</b>	<b>-7 437</b>	<b>+50 143</b>	<b>+56 525</b>

### ➤ **Les subventions et participations**

Les subventions et participations au fonctionnement des services proposés par la Commune proviennent pour l'essentiel de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), du Conseil départemental ou encore de l'Etat.

La CAF a ainsi participé au fonctionnement des services suivants à hauteur de 1 850 520 € (1 587 155 € en 2022) :

- Multi-accueil les Coquelicots pour 688 641 € et crèche familiale pour 556 128 € ;
- Service enfance pour 490 202 € ;
- Espace Arc en Ciel pour 75 561 € ;
- Relais de la Petite Enfance (RPE) pour 39 988 €.



Le Conseil départemental a contribué au financement d'actions culturelles, sportives et au fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance à hauteur de 155 336 € (147 610 € en 2022) :

- Crèche familiale pour 47 933 €, multi-accueil Les Coquelicots pour 45 804 € et Relais Petite Enfance pour 549 € ;
- Service jeunesse pour 7 500 € et Espace Arc-en-Ciel pour 4 021 € ;
- Programme « EPS au collège » pour 37 389 € et Inisports pour 4 140 € ;
- Actions culturelles pour 8 000 €.

Des participations de l'Etat, d'un montant global de 256 359 € (325 986 € en 2022), sont par ailleurs enregistrées sur ce chapitre et se répartissent de la manière suivante :

- 123 500 € au titre de diverses actions à destination de la jeunesse et plus largement d'actions relevant de la politique de la ville ;
- 43 378 € au titre des recrutements d'agents éligibles à des contrats aidés ;
- 36 579 € de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) au titre du renforcement de la sécurité des systèmes informatiques des services communaux ;
- 33 500 € au titre du dispositif de recueil des demandes de cartes d'identité et de passeports qui s'est renforcé depuis 2022 ;
- 19 402 € au titre du « Plan mercredi » à destination de l'accueil périscolaire.

#### 4. Chapitre 70 : « Produits de services »

Les recettes générées par les tarifs appliqués en contrepartie des services délivrés à la population (restauration scolaire, centres de loisirs, crèche, cinéma, etc) confirment leur dynamisme (+149 215 €). La progression est importante sur la restauration scolaire (+112 033 €), les études surveillées (+19 944 €) ou encore les centres de loisirs (+13 397 €). Le cinéma voit aussi ses recettes retrouver un niveau supérieur à celui de l'avant crise sanitaire.

Evolution des recettes liées à des services à la population entre 2019 et 2023 :

Recettes de services à la population (€)	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2022-2023
Restauration	821 299	515 756	781 467	821 882	933 915	+112 033
Accueil péri-scolaire	214 399	128 913	142 895	206 432	212 632	+6 200
Centres de loisirs	206 989	147 161	168 993	231 115	244 512	+13 397
Maison de la Petite Enfance (crèche familiale)	90 751	82 283	98 810	119 625	107 793	-11 832
Multi-accueil Les Coquelicots	63 933	53 843	91 987	128 010	132 531	+4 521
Etude surveillée	77 133	41 604	64 995	73 346	93 290	+19 944
Cinéma	66 184	34 535	30 554	51 543	67 217	+15 674
Activités Jeunesse / Adolescents	11 073	5 782	11 991	29 110	19 135	-9 975
Ecole Inisports	10 283	1 568	8 000	11 162	9 686	-1 476
Animations et activités Arc en Ciel	5 548	3 284	2 782	4 283	4 415	+132
18 Marches	5 082	1 226	1 501	3 225	3 822	+597
<b>Total</b>	<b>1 572 674</b>	<b>1 015 955</b>	<b>1 403 975</b>	<b>1 679 733</b>	<b>1 828 948</b>	<b>+149 215</b>

## 5. Les autres recettes réelles

Les autres recettes réelles sont composées de produits de gestion courante (location des bâtiments communaux...), d'atténuations de charges, de produits exceptionnels et de reprises de provisions. Elles représentent au total 639 497 € et se répartissent de la manière suivante :

- des autres produits de gestion courante pour 148 540 €, essentiellement des produits des loyers des logements communaux, des locations de salles et une régularisation d'un rattachement de charges 2022 surestimé. L'ouverture de la Boutique éphémère en 2022 est par ailleurs une source de ressources supplémentaires de ce chapitre.

Evolution des autres produits de gestion courante entre 2019 et 2023 :

Produits de gestion courante	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2022-2023
Locations de salles	40 643 €	9 887 €	16 378 €	36 864 €	37 469 €	+605
Locations des logements communaux (loyers et charges)	49 528 €	51 139 €	37 399 €	31 168 €	26 320 €	-4 848
Loyers de la Boutique éphémère	0 €	0 €	0 €	4 450 €	7 500 €	+3 050
Redevance pour le marché	7 600 €	7 600 €	7 600 €	1 900 €	0 €	-1 900
Remboursements de sinistres	0 €	0 €	0 €	13 661 €	17 590 €	+3 929
Autres *	2 €	1 €	309 €	2 837 €	59 661 €	+56 824
<b>Total</b>	<b>97 773 €</b>	<b>68 627 €</b>	<b>61 686 €</b>	<b>90 880 €</b>	<b>148 540 €</b>	<b>+57 660</b>

Autres\* : dont 58 952 € en 2023 de régularisation d'une dépense rattachée de 2022 qui a été surévaluée (remboursement au Département des frais de transport des élèves vers Chanteloup pendant les travaux sur le Groupe scolaire de Lugny)

- des atténuations de charges pour 404 213 € (pour l'essentiel des remboursements perçus de l'assurance statutaire et de la Caisse d'Assurance Maladie au titre des accidents du travail et maladies des agents) ;
- des reprises sur provisions pour 61 346 €.
- des cessions d'immobilisations pour 24 802 € et des mandats annulés sur les exercices antérieurs pour 596 €.

Détail des cessions réalisées en 2023 :

Nature de la cession	Montant	Délibération / décision
Cession d'un véhicule sinistré et détruit, remboursement par l'assurance	22 100 €	Règlement du sinistre le 19/04/2023
Véhicule	2 682 €	Décision n°DEC23_019 du 08/03/2023
Armoire	20 €	Procès-verbal d'adjudication du 21/09/2023
<b>Total</b>	<b>24 802 €</b>	

## 6. Les recettes d'ordre

Les recettes d'ordre s'élèvent à 405 733 €, dont 368 211 € au titre d'une écriture visant à neutraliser la charge de l'amortissement annuel de l'attribution de compensation versée à Grand Paris Sud dans le cadre des compétences qui lui ont été transférées.

## II. Les dépenses

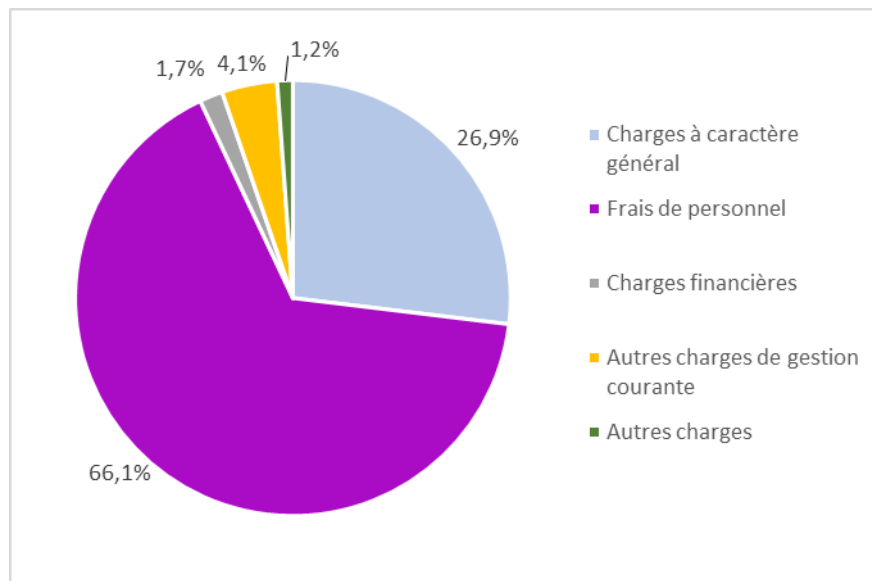
Les dépenses s'élèvent à 27 154 228 € pour l'exercice 2023. Elles comprennent les dépenses dites réelles, faisant l'objet de décaissements (d'un montant de 26 025 719 €) et les dépenses dites d'ordre (pour 1 128 509 €) qui ne font pas l'objet de flux financiers (amortissements par exemple).

Les dépenses réelles enregistrent une progression globale de +3,47% et se répartissent de la manière suivante :

Dépenses réelles (en €)	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution 2022-2023
Charges à caractère général	5 816 535	5 985 770	6 401 559	6 431 911	7 005 924	+574 013
Charges de personnel	15 252 339	15 755 331	16 131 610	16 996 235	17 198 820	+202 585
Autres charges de gestion courante (dont subventions et participations)	829 696	847 032	954 639	980 415	1 070 719	+90 304
Charges financières	359 893	337 658	298 134	308 011	447 751	+139 740
Atténuations de produits	153 302	162 656	187 854	264 572	299 151	+34 579
Charges exceptionnelles / spécifiques	4 010	13 802	8 802	16 350	797	-15 553
Dotations provisions	0	0	51 877	155 197	2 556	-152 641
<b>TOTAL *</b>	<b>22 415 775</b>	<b>23 102 249</b>	<b>24 034 475</b>	<b>25 152 691</b>	<b>26 025 719</b>	<b>+873 028</b>

\*Total hors dépenses dites d'ordre

### Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



#### 1. Chapitre 011 : « Charges à caractère général »

Ce chapitre comptabilise notamment les approvisionnements en énergie, les achats de denrées, fournitures, petits matériels, travaux et prestations par les entreprises, formations du personnel, assurances ou maintenances. Ces charges s'élèvent à 7 M€, en hausse de 574 000 € par rapport à 2022.

Cette hausse des charges à caractère général est modérée au vu du contexte : l'évolution des dépenses s'explique pour l'essentiel par les pressions inflationnistes sur l'énergie et les produits

alimentaires. La politique de maîtrise des charges menée par la municipalité tout au long de l'année a en effet permis de contenir les dépenses de ce chapitre.

Illustrations des principales hausses / baisses de dépenses à caractère général :

Charges à caractère général	Variation entre 2022 et 2023 à la hausse (en €)	Variation entre 2022 et 2023 à la baisse (en €)
Gaz et électricité	+568 787	
Alimentation	+145 206	
Contrats de prestations de services (marché forain, prestations de sécurisation des systèmes informatiques notamment)	+115 085	
Autres frais divers (prestations informatiques, frais d'analyses pour la restauration municipale, etc)	+34 474	
Remboursement de frais à des tiers *		-112 286
Frais de nettoyage des locaux		-78 400
Entretien des bâtiments		-34 502
Frais de télécommunications		-24 097
Frais d'impression		-24 112

\* Remboursement de frais à des tiers : dépense en 2022 qui était liée au remboursement au Département des transports spéciaux des élèves vers le site de Chanteloup pendant les travaux du Groupe scolaire de Lugny.

Evolution des dépenses d'énergie entre 2018 et 2023 :

€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022/2023
Gaz et électricité	831 753	829 066	676 722	698 943	866 925	1 435 712	+66%
Pellets	0	0	0	0	39 071	26 483	-32%
Carburants	97 645	108 904	80 671	98 780	126 522	112 409	-11%
<b>Total</b>	<b>929 398</b>	<b>937 970</b>	<b>757 393</b>	<b>797 723</b>	<b>1 032 518</b>	<b>1 574 604</b>	<b>+53%</b>
<i>Variation</i>		+8 572	-180 576	+40 329	+234 795	+542 086	

Le plan de sobriété énergétique a permis de diminuer les volumes consommés en 2023 : des baisses de plus de 25% des volumes de gaz et de 9% des volumes d'électricité consommés ont ainsi été enregistrées sur 2023.

Les dépenses énergétiques se sont en conséquence établies bien en deçà des prévisions budgétaires :

€	Prévisions 2023	Réalisé 2023	Ecart du réalisé par rapport aux prévisions
Gaz et électricité	2 056 167	1 435 712	-620 455
Pellets	67 240	26 483	-40 757
Carburants	152 227	112 409	-39 818
<b>Total</b>	<b>2 275 634</b>	<b>1 574 604</b>	<b>-701 030</b>

## 2. Chapitre 012 : « Charges de personnel »

Ce chapitre regroupe essentiellement la rémunération du personnel municipal, les cotisations (Caisses de retraite, CNFPT, URSSAF ...) ou encore l'assurance des risques statutaires et la médecine professionnelle.

Les charges de personnel ont été impactées sur 2022 et 2023 par les hausses successives du SMIC et les revalorisations du point d'indice. Malgré ces revalorisations réglementaires qui s'imposent à la commune, les charges n'ont augmenté que de 1,19% (+202 586 €), grâce à une politique rigoureuse de maîtrise des effectifs.

### ➤ Evolution des charges de personnel entre 2019 et 2023

€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Charges de personnel	15 252 339	15 755 331	16 131 610	16 996 235	17 198 820
% d'évolution	+2,72%	+3,30%	+2,39%	+5,36%	+1,19%

### ➤ État des effectifs de la commune par filière en équivalent temps plein

Filières	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Agents titulaires	285,21	286,99	275,83	261,11
Agents contractuels sur emplois permanents	17,00	19,44	16,00	27,34
Assistants maternelles	22,00	22,00	19,00	16,00
Emplois aidés	1,00	1,00	2,00	2,00
Apprentis	2,00	3,00	3,00	3,00
<b>Effectif total</b>	<b>327,21</b>	<b>332,43</b>	<b>315,83</b>	<b>309,45</b>

### ➤ Répartition des dépenses de personnel

Les charges patronales sont le seul poste en hausse en 2023 (+624 697 €). Cette hausse se concentre sur les cotisations à l'URSSAF.

Nature de dépense (en €)	2021	2022	2023
Rémunérations	11 210 973	12 331 610	12 033 080
Indemnités inflation	0	41 300	0
Avantages en nature	52 000	60 355	58 690
Charges patronales (cotisations à l'URSSAF, aux caisses de retraite,...)	4 322 955	3 965 145	4 589 842
Allocations chômage versées	167 885	194 010	123 696
Frais d'assurance des risques statutaires	281 746	283 866	278 933
Autres frais (CNAS, médecine du travail, etc)	96 051	119 948	114 579
<b>Total</b>	<b>16 131 610</b>	<b>16 996 235</b>	<b>17 198 820</b>

### 3. Chapitre 65 : « Autres charges de gestion courante »

Ce chapitre, d'un montant global de 1 070 719 € (+90 304 € par rapport à 2022), regroupe les participations versées au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), ainsi que les subventions aux associations et les indemnités des élus. Il intègre par ailleurs les redevances pour concessions, brevets et licences informatiques et les admissions en non-valeur.

La hausse de ce chapitre est liée principalement à des admissions en non-valeurs (+45 404 €), à l'augmentation de la contribution versée au SDIS (+14 217 €) et à un remboursement d'assurance reversé à Grand Paris Sud pour un montant de 23 922 €.

Evolution du montant des subventions versées :

	Rappel du montant versé en 2021	Rappel du montant versé en 2022	Montant versé en 2023	Evolution 2021/2022	Evolution 2022/2023
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	88 318 €	88 318 €	98 318 €	+0 €	+10 000 €
Comité des Fêtes	7 000 €	25 000 €	25 000 €	+18 000 €	+0 €
Coopératives scolaires	63 213 €	62 114 €	56 069 €	-1 099 €	-6 045 €
Protocole, Anciens Combattants et Sécurité	2 650 €	2 575 €	3 625 €	-75 €	+1 050 €
Education	4 320 €	5 340 €	7 013 €	+1 020 €	+1 673 €
Culture	34 750 €	31 290 €	27 800 €	-3 460 €	-3 490 €
Sport	138 580 €	153 230 €	136 280 €	+14 650 €	-16 950 €
Solidarité - santé	10 600 €	9 400 €	9 950 €	-1 200 €	+550 €
Aménagement et urbanisme / Commerces	3 500 €	3 500 €	0 €	+0 €	-3 500 €
<b>Total</b>	<b>352 931 €</b>	<b>380 767 €</b>	<b>364 055 €</b>	<b>+27 836 €</b>	<b>-16 712 €</b>

### 4. Chapitre 66 : « Charges financières »

Ce poste de dépenses, d'un montant total de 447 751 € contre 308 011 € en 2022, a enregistré une hausse de 45%, liée à la hausse mondiale des taux d'intérêt qui a pesé sur les emprunts à taux variables.

La dette communale est constituée de :

- 33,41% de prêts à taux variables,
- 66,59% de prêts à taux fixes.

Son taux moyen est de 2,86% au 31 décembre 2023.

Evolution de l'ensemble des charges financières entre 2019 et 2023 :

Tableau en €	Compte administratif				
	2019	2020	2021	2022	2023
Charges financières	359 892	337 658	298 134	308 011	447 751
% d'évolution		-6,2 %	-11,7 %	+3,3%	+45,4%

### 5. Chapitre 014 : « Atténuations de produits »

Ce chapitre intègre l'attribution de compensation versée à la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud au titre du fonctionnement pour un montant de 162 656 €. Cette attribution vise à neutraliser budgétairement le coût des transferts de compétence opérés vers l'agglomération

(le terrain d'honneur Paul Raban, l'éclairage public et la signalisation tricolore étant les derniers transferts opérés ayant un impact sur la section de fonctionnement de la commune).

La commune reverse aussi une attribution de compensation en investissement (cf. dépenses d'investissement – 2. Compte 204 « Subventions d'équipement versées »).

Le chapitre des atténuations de produits comprend par ailleurs le reversement au titre du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC), d'un montant de 136 495 € contre 101 916 € en 2022 (cf. les recettes – chapitre 73 « Impôts et taxes »).

## **6. Chapitre 67 : « Charges spécifiques »**

Ces dépenses s'élèvent à 797 € et correspondent à des annulations de titres émis.

## **7. Chapitre 68 : « Dotation aux provisions »**

Des provisions pour créances douteuses ont été constituées pour un montant de 2 556 €.

## **8. Les dépenses d'ordre**

Les dépenses d'ordre représentent un montant global de 1 128 509 € et se décomposent en :

- une dotation aux amortissements appelée également « autofinancement obligatoire », d'un montant de 1 099 464 €. Elle constitue une dépense en section de fonctionnement mais devient une recette d'investissement.
- des écritures d'un montant de 29 045 € liées aux cessions d'immobilisations.

### III. Pourcentage de réalisation du Budget 2023 de fonctionnement

#### 1. Les recettes

Chapitre	Prévu	Réalisé	% Réalisé
013 - Atténuations de charges	327 503 €	404 213 €	123,4%
042 - Opérations d'ordre entre sections	401 491 €	405 733 €	101,1%
70 - Produits des services	1 994 101 €	2 160 297 €	108,3%
73 - Impôts et taxes	1 214 201 €	1 202 644 €	99,0%
731 - Fiscalité locale	15 051 109 €	15 283 756 €	101,5%
74 - Dotations, subventions	9 173 228 €	9 604 841 €	104,7%
75 - Autres produits de gestion courante	85 032 €	148 540 €	174,7%
77 - Produits spécifiques	0 €	25 398 €	
78 - Reprise provisions semi-budgétaires	61 282 €	61 346 €	100,1%
<b>Total</b>	<b>28 307 947 € *</b>	<b>29 296 768 €</b>	<b>103,5%</b>

\*CA sans le résultat de fonctionnement reporté (pour mémoire : 2 084 894,12 €)

#### 2. Les dépenses

Chapitre	Prévu	Réalisé	% Réalisé
011 - Charges à caractère général	8 656 843 €	7 005 924 €	80,9%
012 - Charges de personnel	17 235 289 €	17 198 820 €	99,8%
014 - Atténuations de produits	301 224 €	299 151 €	99,3%
042 - Opérations d'ordre entre sections	1 110 741 €	1 128 509 €	101,6%
65 - Autres charges de gestion courante	1 113 303 €	1 070 719 €	96,2%
66 - Charges financières	456 262 €	447 751 €	98,1%
67 - Charges spécifiques	3 868 €	797 €	20,6%
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	2 556 €	2 556 €	100,0%
<b>Total</b>	<b>28 880 086 € *</b>	<b>27 154 228 €</b>	<b>94,0%</b>

\*non compris chapitre 023 « virement à la section d'investissement » : chapitre non budgétaire qui ne s'exécute pas (pour mémoire : 1 512 755,12 €)

### IV. Résultat 2023 de la section de fonctionnement

Le résultat de gestion correspond à la différence entre le montant des recettes et le montant des dépenses de l'exercice.

	Prévu	Résultat 2023
Recettes (hors excédent reporté)	30 392 841,12 €	29 296 767,86 €
Dépenses hors virement à la section de fonctionnement)	30 392 841,12 €	27 154 227,91 €
<b>Excédent de gestion (recettes - dépenses) (1)</b>		<b>+2 142 539,95 €</b>
<b>Excédent reporté de 2022 (2)</b>		<b>+2 084 894,12 €</b>
<b>Excédent de fonctionnement (3) = (1) + (2)</b>		<b>+4 227 434,07 €</b>

Le résultat cumulé de l'exercice 2023 en section de fonctionnement est de 4 227 434 € contre 4 132 278 € en 2022.



**SECTION D'INVESTISSEMENT****Recettes – Dépenses : synthèse**

<b>Section d'investissement</b>	
<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
Rappel des prévisions (BP, BS, DM) :	Rappel des prévisions (BP, BS, DM) :
9 274 226 €	9 274 226 €
Recettes perçues :	Dépenses réalisées :
5 784 326 €	6 368 956 €
<i>soit un taux de réalisation de 62,4 %</i>	+ déficit reporté de 2022 :
	959 213 €
	Dépenses cumulées :
	7 328 169 €
	<i>soit un taux de réalisation de 79,0 %</i>
<b>Solde entre les recettes et les dépenses : - 1 543 843 € (1)</b>	
Recettes restant à réaliser :	Dépenses restant à réaliser :
1 625 920 €	1 336 481 €
<b>Solde des restes à réaliser : +289 439 € (2)</b>	
Recettes perçues + restes à réaliser	Dépenses réalisées + déficit reporté + restes à réaliser :
7 410 246 €	8 664 650 €
<b>Solde à couvrir : - 1 254 404 € (3) = (1) + (2)</b>	

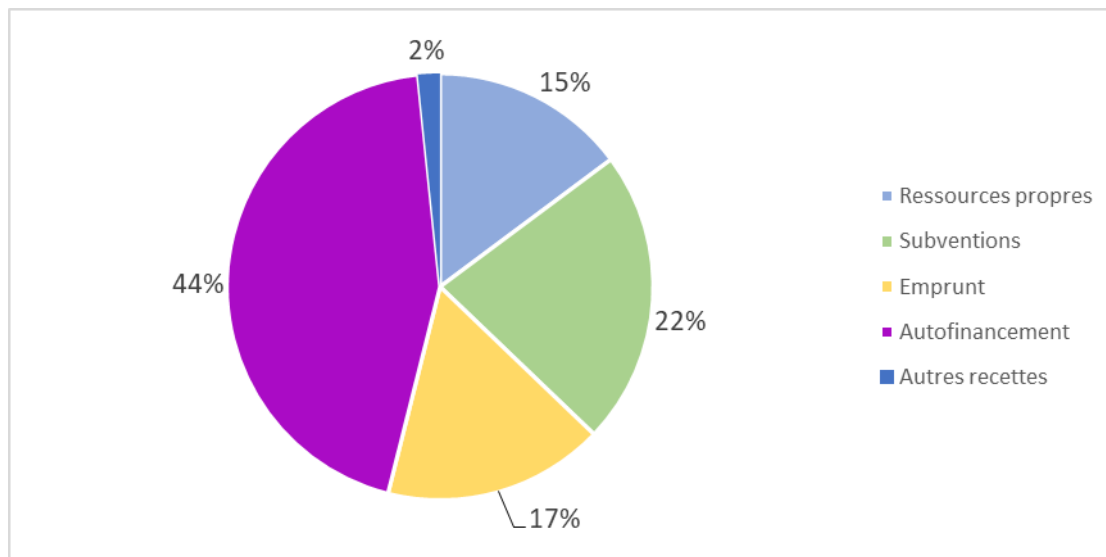
Le déficit à couvrir, selon les règles de la comptabilité des communes par une affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement, s'élève à 1 254 404 €.

**I. Les recettes**

Les recettes de l'année 2023, perçues et en restes-à-réaliser, s'élèvent à 7 410 246 € et se répartissent de la manière suivante :

- 6 023 456 € de recettes réelles (4 397 536 € mandatées sur 2023 et 1 625 920 € en restes-à-réaliser) ;
- 1 128 509 € de recettes d'ordre (sans flux financiers – amortissements et écritures de cession de biens) ;
- 258 281 € au titre d'opérations patrimoniales réalisées pour le même montant en dépenses et recettes.

## Répartition des recettes d'investissement (hors opérations patrimoniales)



### 1. Les ressources propres

Elles s'élèvent à 1 059 553 € et représentent 15% des recettes (hors opérations patrimoniales).

Elles sont constituées :

- de la taxe d'aménagement liée aux permis de construire et aux déclarations préalables de travaux s'élevant à 63 856 €.
- du FCTVA, conditionné aux dépenses de travaux effectuées par la collectivité sur l'exercice n-1 et d'un montant global de 995 697 € qui se répartit :
  - sur l'entretien courant du patrimoine pour 298 493 €,
  - sur les travaux du groupe scolaire de Lugny pour 697 204 €.

## 2. Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement s'élèvent à près de 1,6 M€, y compris les restes-à-réaliser. Elles constituent 22 % des recettes d'investissement et se répartissent de la manière suivante :

Répartition des subventions en 2023 :

Subventions	Réalisé	Restes-à-réaliser	Total
Fonds de concours de Grand Paris Sud	400 519 €	0 €	400 519 €
Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) de l'Etat - réhabilitation de toitures et menuiseries extérieures du groupe scolaire de la Fosse Cornue	350 462 €	0 €	350 462 €
Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) de l'Etat - remplacement des menuiseries du local associatif et du centre social sur le site du groupe scolaire du Noyer Perrot	0 €	137 500 €	137 500 €
Dotation Politique de la Ville (DPV) de l'Etat - réhabilitation du groupe scolaire de Lugny	186 345 €	0 €	186 345 €
Subvention Région - construction des vestiaires de football	96 000 €	24 000 €	120 000 €
Subvention Région - réhabilitation du groupe scolaire de Lugny	0 €	180 000 €	180 000 €
Subvention Région - verger de la ferme urbaine	19 605 €	0 €	19 605 €
Subvention de l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour l'aménagement d'un city stade aux Marronniers	0 €	69 420 €	69 420 €
Subvention de la Fédération Française de Football pour la construction des vestiaires de football	0 €	15 000 €	15 000 €
Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) de l'Etat - vidéoprotection	7 938 €	0 €	7 938 €
Produit des amendes de police	110 747 €	0 €	110 747 €
<b>Total</b>	<b>1 171 616 €</b>	<b>425 920 €</b>	<b>1 597 536 €</b>

## 3. L'autofinancement

L'autofinancement, qui représente 44% des recettes, est composé de :

- la dotation aux amortissements et les écritures d'ordre liées aux cessions d'immobilisations pour un montant de 1 128 509 €.
- l'excédent de fonctionnement capitalisé de 2022 pour un montant de 2 047 383 €, qui est réglementairement obligatoire et permet de couvrir le besoin de financement en investissement avec des recettes de fonctionnement.

## 4. Les emprunts

Les emprunts, d'un montant global de 1,2 M€, ont été souscrits à la fin de l'année 2023 et le déblocage des fonds interviendra au cours de l'année 2024. Ils sont donc inscrits en restes-à-réaliser.

## 5. Autres recettes

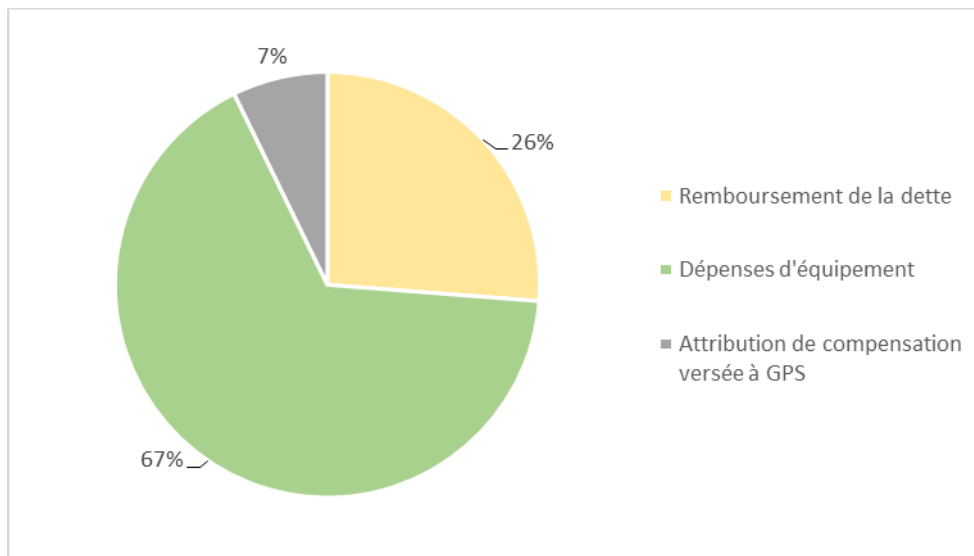
La commune a procédé à une écriture d'un montant de 118 553 € au titre de la régularisation d'une avance forfaitaire versée dans le cadre des travaux sur le groupe scolaire de Lugny.

## II. Les dépenses

Hors reprise du déficit de 2022 d'un montant de 959 213 €, les dépenses au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 7 705 437 € et intègrent :

- des dépenses réelles pour 7 041 423 € (5 704 942 € mandatées sur 2023 et 1 336 481 € en restes-à-réaliser),
- des dépenses d'ordre (sans flux financiers) pour 405 733 €,
- des opérations patrimoniales (équilibrées en dépenses-recettes) pour 258 281 € (écritures permettant notamment la récupération de la TVA sur des frais d'études engagés pour des travaux).

### Répartition des dépenses réelles d'investissement



## 1. Bilan des dépenses d'équipement 2023

Les dépenses d'équipement réalisées et inscrites en restes-à-réaliser représentent 4 683 778 €, soit 67 % des dépenses réelles.

Répartition des dépenses par secteurs :

Répartition par secteur	Réalisé 2023	Restes-à-réaliser	Dépenses 2023 (réalisé et restes-à-réaliser)	%
Sports et jeunesse	1 490 754 €	142 197 €	1 632 951 €	34,9%
Voirie - Espaces verts	519 401 €	456 617 €	976 018 €	20,8%
Éducation, enfance et petite enfance	800 995 €	73 818 €	874 813 €	18,7%
Social, Santé	27 236 €	543 431 €	570 668 €	12,2%
Entretien divers bâtiments et mise aux normes, entretien cimetière	341 545 €	41 451 €	382 996 €	8,2%
Révision du PLU	19 748 €	33 201 €	52 949 €	1,1%
Culture	2 760 €	30 409 €	33 169 €	0,7%
Autres dépenses d'équipement (*)	144 857 €	15 357 €	160 214 €	3,4%
<b>Total</b>	<b>3 347 297 €</b>	<b>1 336 481 €</b>	<b>4 683 778 €</b>	<b>100,0%</b>

\*notamment des dépenses non ventilables (acquisitions de mobiliers, matériels informatiques, logiciels ou véhicules pour les services administratifs par exemple)

Les opérations les plus importantes de l'année 2023 sont :

- la poursuite de la construction et de l'aménagement de nouveaux vestiaires de football : 1 300 392 €,
- la réfection de toitures et menuiseries du groupe scolaire de la Fosse Cornue : 616 363 €,
- la 1<sup>ère</sup> tranche d'acquisition du local du futur centre de santé avenue Jean Jaurès : 413 000 € en restes-à-réaliser,
- l'aménagement d'une antenne du centre de santé dans le quartier de Lugny : 135 243 €,
- la rénovation des menuiseries du local associatif et du centre social du Noyer Perrot : 206 250 €,
- l'aménagement d'un city-stade au Parc des Marronniers : 117 754 € engagés,
- la réfection de terrains de tennis : 90 892 €,
- l'aménagement de locaux pour le service jeunesse dans l'ancien groupe scolaire de Chanteloup : 70 000 €.

## 2. Compte 204 : « Subventions d'équipement versées »

Les dépenses de ce chapitre s'élèvent à 510 250 € et correspondent à l'attribution de compensation versée à la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud suite aux transferts de compétences qui ont été opérés ces dernières années. A compter de 2023, la part relative au transfert du stade Paul Raban est intégrée dans ce montant à hauteur de 142 039 € (pour 60 874 € au titre de 2023 et 81 165 € au titre d'un rattrapage pour les années 2019 à 2022 réparti sur 3 ans).

### 3. Annuité du capital et désendettement

#### ➤ Annuité de la dette

Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à 1 846 644 € soit 26% des dépenses réelles d'investissement.

#### ➤ Caractéristiques de la dette

Capital restant dû au 31/12/2023	Taux moyen	Emprunts en cours
16 223 400 €	2.86%	25

#### ➤ Annuités et encours prévisionnels de la dette

Tableau en €	2021	2022	2023
Capital payé en N	1 674 128	1 745 555	1 846 644
Nouveaux emprunts consolidés en N	1 133 333	4 000 000	0
<b>Encours au 31 décembre N</b>	<b>15 815 599</b>	<b>18 070 044</b>	<b>16 223 400</b>

### III. Pourcentage de réalisation du Budget 2023 d'investissement

#### 1. Les recettes

Chapitre (*)	Prévu	Réalisé	% réalisé	RAR 2023	% (Réalisé + RAR)
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 110 741 €	1 128 509 €	101,6%	0 €	101,6%
041 - Opérations patrimoniales	261 814 €	258 281 €	98,7%	0 €	98,7%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 214 568 €	3 106 937 €	96,7%	0 €	96,7%
13 - Subventions d'investissement	1 940 348 €	1 171 616 €	60,4%	425 920 €	82,3%
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 200 000 €	250 €	0,0%	1 200 000 €	100,0%
23 - Immobilisations en cours	0 €	118 553 €		0 €	
27 - Immobilisations financières	0 €	180 €		0 €	
<b>Total</b>	<b>7 727 471 €</b>	<b>5 784 326 €</b>	<b>74,9%</b>	<b>1 625 920 €</b>	<b>95,9%</b>

(\*) réalisations sans les chapitres 021 – virement de la section de fonctionnement (pour mémoire : 1 512 755,12 €) et 024 - cessions (pour mémoire : 34 000 €) qui ne s'exécutent pas

#### 2. Les dépenses

Chapitre (*)	Prévu	Réalisé	% réalisé	RAR 2023	% (Réalisé + RAR)
040 - Opérations d'ordre entre sections	401 491 €	405 733 €	101,1%	0 €	101,1%
041 - Opérations patrimoniales	261 814 €	258 281 €	98,7%	0 €	98,7%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	487 €	486 €	99,8%	0 €	99,8%
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 880 390 €	1 846 644 €	98,2%	0 €	98,2%
20 - Immobilisations incorporelles	252 814 €	143 476 €	56,8%	75 118 €	86,5%
204 - Subventions d'équipement versées	510 251 €	510 250 €	100,0%	0 €	100,0%
21 - Immobilisations corporelles	3 200 928 €	1 836 916 €	57,4%	832 554 €	83,4%
23 - Immobilisations en cours	1 806 572 €	1 366 906 €	75,7%	428 809 €	99,4%
27 - Autres immobilisations financières	265 €	265 €	100,0%	0 €	100,0%
<b>Total</b>	<b>8 315 013 €</b>	<b>6 368 956 €</b>	<b>76,6 %</b>	<b>1 336 481 €</b>	<b>92,7%</b>

(\*) non compris le résultat d'investissement reporté de l'année 2022 (pour mémoire : 959 213,42 €).

#### IV. Résultat 2023 de la section d'investissement

	Résultats reportés de 2022	Réalisations 2023	Restes-à-réaliser 2023	Résultat cumulé 2023
Recettes		5 784 325,64 €	1 625 920,00 €	7 410 245,64 €
Dépenses	959 213,42 €	6 368 955,74 €	1 336 480,94 €	8 664 650,10 €
<b>Total</b>	<b>-959 213,42 €</b>	<b>-584 630,10</b>	<b>289 439,06 €</b>	<b>-1 254 404,46 €</b>

Le résultat cumulé de la section d'investissement (restes-à-réaliser compris) présente un solde négatif de 1 254 404,46 € contre 2 047 383,41 € en 2022.

#### V. Compte administratif 2023 consolidé

	Résultats 2022	Réalisations 2023	Résultat cumulé 2023 hors restes-à-réaliser	Solde des restes-à-réaliser 2023	Résultat cumulé 2023
Section de fonctionnement	2 084 894,12 €	2 142 539,95 €	4 227 434,07 €		4 227 434,07 €
Section d'investissement	-959 213,42 €	-584 630,10 €	-1 543 843,52 €	289 439,06 €	-1 254 404,46 €
<b>Total</b>	<b>1 125 680,70 €</b>	<b>1 557 909,85 €</b>	<b>2 683 590,55 €</b>	<b>289 439,06 €</b>	<b>2 973 029,61 €</b>

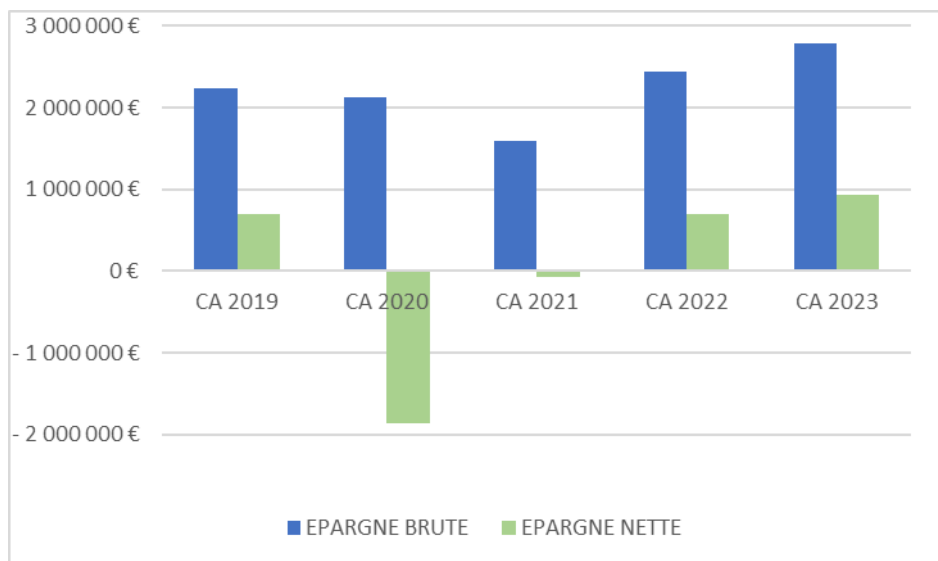


## EPARGNES ET DESENDETTEMENT

### I. Les épargnes

Évolution de l'épargne :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
EPARGNE BRUTE (1)	2 231 105 €	2 126 866 €	1 597 812 €	2 436 600 €	2 781 725 €
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DE LA DETTE (2)	1 541 604 €	3 994 028 €	1 674 128 €	1 745 555 €	1 846 644 €
EPARGNE NETTE (3) = (1) - (2)	689 501 €	-1 867 162 €	-76 316 €	691 045 €	935 081 €



Pour rappel, en 2020, un remboursement de prêt relais pour un montant de 2,3 M€ a pesé exceptionnellement sur l'épargne nette.

#### 1. La capacité d'autofinancement (CAF) ou épargne brute

La capacité d'autofinancement représente l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement hors produits de cessions des immobilisations. Elle correspond à l'excédent de ressources de fonctionnement dégagé chaque année par la commune et qui peut être utilisé pour rembourser la part en capital des emprunts et/ou participer au financement de nouveaux investissements.

La CAF brute s'élève en 2023 à 2 781 725 € contre 2 436 600 € en 2022, soit une hausse de 345 125 €.

La politique de maîtrise des charges combinée à un dynamisme des recettes a ainsi permis une amélioration de l'épargne brute par rapport à l'année 2022. Cette amélioration de l'épargne dégagée par la commune va contribuer au financement d'un certain nombre de projets sur les axes majeurs que sont l'offre en matière de santé, la rénovation énergétique des équipements communaux, la réhabilitation et l'aménagement de l'espace public et la sécurité.

## 2. L'épargne nette

L'épargne nette correspond à l'épargne disponible après le remboursement en capital des emprunts. C'est le montant dégagé sur l'année pour financer sur fonds propres les dépenses d'équipement.

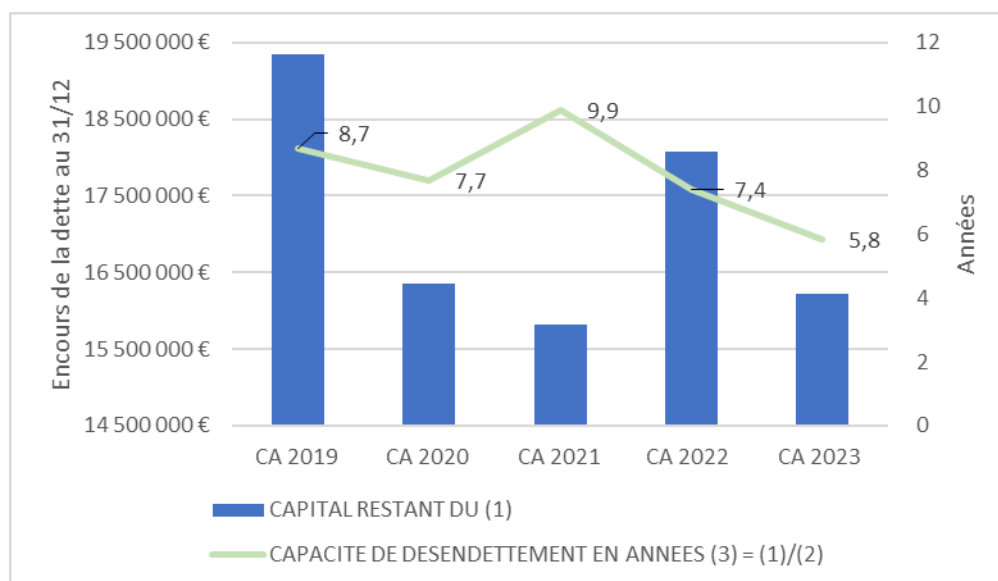
L'épargne nette s'établit à 935 081 € en 2023, en hausse de 244 036 € par rapport à 2022.

## II. Capacité de désendettement

La capacité de désendettement mesure le rapport entre l'épargne brute et la dette. Elle exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées pour la couverture des charges courantes et qui sont disponibles afin de rembourser en priorité le capital de la dette et au-delà, de financer les dépenses d'équipement.

### ❖ Évolution de la capacité de désendettement :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
CAPITAL RESTANT DU (1)	19 350 422 €	16 356 394 €	15 815 599 €	18 070 044 €	16 223 400 €
EPARGNE BRUTE (2)	2 231 105 €	2 126 866 €	1 597 812 €	2 436 600 €	2 781 725 €
CAPACITE DE DESENDETTEMENT EN ANNEES (3) = (1)/(2)	8,7	7,7	9,9	7,4	5,8



Ce ratio permet de déterminer le nombre d'années qu'il faudrait à la collectivité pour se désendetter complètement si elle y consacrait la totalité de son épargne. La Loi de Programmation 2018-2022 recommande au bloc communal un seuil maximum de 12 ans.

La hausse de l'épargne brute en 2023 conjuguée à la baisse du capital restant dû de la dette permettent une amélioration de la capacité de désendettement de la commune, qui s'établit à 5,8 années contre 7,4 années en 2022.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2023

### Les principaux ratios financiers

Pour les communes de 3 500 habitants et plus, les données synthétiques sur la situation financière de la collectivité, prévues par l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales comprennent 10 ratios dans le cadre de la nomenclature budgétaire M57.

La population de référence pour le compte administratif 2023 est de 18 117 habitants (données communiquées par l'INSEE).

### I. Informations financières – Ratios généraux

	CA 2022	CA 2023
1. Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 388 €	1 437 €
2. Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 520 €	1 595 €
3. Dépenses d'équipement brut / Population	328 €	185 €
5. D.G.F. / Population	268 €	271 €
6. Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonct.	67,6%	66,1%
8. Dépenses d'équipement brut / Recettes Réelles de fonct.	21,6%	11,6%

### II. Les ratios de la dette

	CA 2022	CA 2023
4. Encours de la dette / Population	997	895
7. Dépenses de fonct. + remb.de la dette / Recettes fonct	97,7%	96,5%
9. Encours de la dette / Recettes réelles fonct.	65,6%	56,2%
10. Epargne brute / Recettes réelles fonct.	8,8%	9,7%

### III. Quelques ratios de comparaison – données 2022 de la DGFIP

	Commune de Moissy Cramayel en € par habitant	Moyenne de la strate en € par habitant
Total des produits de fonctionnement	1 510	1 410
Total des charges de fonctionnement	1 418	1 277
Investissement - subventions reçues	112	80
Dépenses d'équipement	359	361
Annuités de la dette	114	104
Capacité d'autofinancement	135	194